

## Projet d'agglomération de Delémont

Delémont, le 19 décembre 2007 - **Le Projet d'agglomération de Delémont "Vivre la ville à la campagne" a été officiellement transmis à la Confédération. Adopté par les dix communes concernées et par le Gouvernement de la République et Canton du Jura, ce document met l'accent sur son cadre de vie de qualité, sa proximité et les complémentarités possibles avec la métropole bâloise et sa volonté de constituer une institution politique durable. Il propose de soutenir, par des mesures d'aménagement du territoire, les transports publics et la mobilité douce (vélos et piétons), ses liaisons avec l'extérieur et de veiller à une urbanisation cohérente et durable.**

Le Projet d'agglomération de Delémont s'inscrit dans le cadre de la politique des agglomérations de la Confédération. Il s'agit de regrouper les acteurs d'un même espace fonctionnel autour d'une vision commune du développement territorial durable souhaité. Châtillon, Courroux, Courrendlin, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières et Vicques, ainsi que le Canton du Jura ont décidé de relever le défi de l'avènement d'une véritable agglomération delémontaine. Les dix communes représentent 24'000 habitants au total.

L'agglomération de Delémont oriente son développement selon les principes de la durabilité, soit l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité environnementale. Ses objectifs sont de préserver la qualité de vie, d'affirmer sa position en tant que point d'ancrage du Canton du Jura au réseau des villes suisses, de renforcer son attractivité extérieure afin de dynamiser le développement de la région et de mettre en valeur ses atouts et de favoriser les échanges.

L'enjeu pour l'agglomération de Delémont est de promouvoir le développement démographique et économique tout en assurant la cohérence et la durabilité de ces derniers. Elle entend mener une politique coordonnée et concertée de développement à l'échelle de l'agglomération, que ce soit pour les zones d'habitation, les zones d'activités et commerciales ou pour la mise en place des infrastructures de transports, notamment les transports publics et la mobilité douce. Le programme d'agglomération retient des investissements d'infrastructures pour la période prioritaire 2011 - 2015 de 35 millions de francs et pour la seconde période 2015 - 2019 de près de 47 millions de francs. Ce sont ces mesures qui sont proposées au cofinancement de la Confédération.

Par ailleurs, l'agglomération se dote d'un organe opérationnel, la Direction politique, composé des dix maires. Elle bénéficiera d'un secrétariat et de la collaboration du Service de l'aménagement du territoire qui assure le suivi du Projet d'agglomération et la coordination avec la Confédération.

## Agglomération de Delémont

**Le Canton du Jura "entend se positionner, dans un contexte de vive concurrence territoriale où les villes jouent un rôle capital, pour capter les flux externes et tirer parti du dynamisme des régions urbaines voisines par le développement de complémentarités". Il a mis en exergue, dans son plan directeur cantonal, le rôle particulier de Delémont, soit : "Par sa position sur les réseaux de transports routier et ferroviaire, Delémont constitue le point d'ancrage du Canton du Jura au réseau des villes suisses. L'attractivité du Canton du Jura doit s'appuyer sur la proximité de Delémont avec les grands centres urbains voisins ainsi que sur sa dynamique démographique et économique".**

Le fait d'être reconnu comme une des 50 agglomérations de Suisse et de participer ainsi aux Projets d'agglomération initiés par la Confédération et le Canton donne une lisibilité nouvelle à Delémont, à sa région et au Canton dans son ensemble. L'agglomération de Delémont englobe les communes de Soyhières, Courroux, Vicques, Courrendlin, Rossemaison, Develier, Courtételle, Châtillon, Rebeuvelier et bien sûr Delémont, soit environ 24'000 habitants.

Le Projet d'agglomération "Vivre la ville à la campagne" a été déposé le 19 décembre 2007 à la Confédération.

Le premier enjeu de l'agglomération réside dans sa capacité à rester "ville", en maintenant et en renforçant ses fonctions urbaines, ses équipements et ses services régionaux. Le deuxième enjeu de l'agglomération réside dans sa capacité à rester "campagne", soit de préserver et valoriser son paysage et son patrimoine tout en y intégrant le développement futur. L'agglomération entend promouvoir le développement économique et social tout en assurant la cohérence et la durabilité de ces derniers. Le développement actuel comporte notamment le risque d'un étalement urbain sur une grande partie de la plaine de Delémont et une dispersion de la population dans des lieux éloignés du centre, des services et des moyens de transports publics. Une politique coordonnée et concertée de développement à l'échelle de l'agglomération, que ce soit pour les zones d'habitation, les zones d'activités et les zones commerciales ou pour la mise en place des infrastructures de transport, en particulier les transports publics et la mobilité douce, est dans l'intérêt de toutes les communes. Une politique coordonnée et concertée permet d'encadrer le développement de manière judicieuse et durable, et facilite le financement des infrastructures nécessaires pour permettre d'assurer le maintien de la qualité de vie et des services.

La charte signée par les dix communes et l'Etat jurassien porte également sur l'étude des voies et moyens permettant de constituer une entité politique responsable. La solution d'une disposition législative cantonale est actuellement à l'étude. Dès 2008, les communes poursuivront leur collaboration dans des domaines variés. Elles s'en sont données les moyens institutionnels et sont appuyées par l'Etat.

**Le Projet d'agglomération de Delémont "Vivre la ville à la campagne" est constitué de 4 rapports :**

- **ANALYSE ET ENJEUX D'AGGLOMERATION, novembre 2004**
- **STRATEGIE D'AGGLOMERATION, octobre 2007**
- **PROGRAMME D'AGGLOMERATION, décembre 2007**
  - Annexe 1 - Tableau des concordances entre la charte d'agglomération et le plan directeur
  - Annexe 2 - Prix ASPAN
  - Annexe 3 - Fiches de mesures d'infrastructure
  - Annexe 4 - Fiches de mesures d'aménagement
- **CHARTRE D'AGGLOMERATION, décembre 2007**

### Personnes de contact:

**M. Jean-Louis Chételat**, Maire, Président de la Direction politique  
Administration communale  
2850 Courtételle  
jean-louis.chetelat@bluewin.ch  
+41 32 424 43 43

**M. Dominique Nusbaumer**, Chef du Service de l'aménagement du territoire  
Responsable de la Direction technique et de coordination  
Rue des Moulins 2  
2800 Delémont  
dominique.nusbaumer@jura.ch  
secre.sat@jura.ch  
+41 32 420 53 10

**M. Henri Erard**, Secrétaire ARJ, chargé de l'organisation et du secrétariat  
Allée des soupirs 1  
2900 Porrentruy  
arj@bluewin.ch  
+41 32 466 43 54